

PAGES SPÉCIALES
« PARENTS DANS LE VAL D'OISE »

Le magazine de la FCPE
Pour l'enfant vers l'homme

la revue DES parents

ISSN 0223-0232

Revue des Parents n° 389
Septembre 2013

ACTU 95

Une rentrée sous vigilance

Nous reprenons le chemin de l'école, du collège et du lycée après deux mois de congés et même plus pour certains de nos jeunes.

La réforme des rythmes scolaires se met en place dans 16 sur 180 communes dans le Val d'Oise et souvent sans projet éducatif associé. Certes, les difficultés financières sont présentes dans les collectivités, mais est-ce une bonne raison, n'est-ce pas tout simplement une question de choix politiques ? Pour cette rentrée, nous devons continuer à être vigilants et à accompagner les conseils locaux et les parents dans la mise en place de la réforme.

Mais, les difficultés financières sont encore plus présentes au sein des familles victimes de la précarité et de la crise. Nous devons aussi imposer que la réforme des rythmes scolaires soit mise en place dans les collèges et les lycées. C'est peut-être un chantier plus complexe qu'il n'y paraît, et sans doute plus compliqué que la question des rythmes dans le premier cycle.

Les rythmes scolaires des collèges, et plus encore des lycées, ne sont pas adaptés aux jeunes. C'est une affaire entendue, et la plupart des personnels de direction savent bien que l'équilibre de la journée est un des thèmes récurrents des questions posées par les parents ou les élèves en conseil de classe ou lors des

conseils d'administration. Pourtant, une réforme des rythmes dans le secondaire n'est pas simple à mettre en œuvre, loin s'en faut. Pour construire un emploi du temps équilibré, plusieurs paramètres entrent en ligne de compte, qui n'existent pas, ou de façon très atténuée, dans le premier degré.

Les enseignants, généralement au mois de juin, émettent des "vœux" quant à l'organisation de leur emploi du temps, ce que ne font quasiment jamais les élèves ni les familles. Ces vœux sont souvent justifiés par des impératifs individuels... mais jamais (ou rarement) la question ne se pose de savoir quelles conséquences ces demandes auront sur la qualité de la journée des jeunes.

Alors ... la réforme des rythmes dans les collèges et lycées est-elle faisable ?

Pour la FCPE, il n'y a qu'une réponse possible : l'intérêt des jeunes.

Nous connaissons la réponse la plus simple, celle qui vient immédiatement à l'esprit en lisant ce qui précède : "non, ce n'est pas possible". Pourtant le ministre le demandera rapidement, les parents et les élèves en rêvent depuis des années, sinon depuis toujours.

.../...

Sommaire :

ACTU 95
PAGES I et II

**Congrès Départemental du
1er juin 2013 à Méry sur Oise**
Compte-rendu de l'atelier
Refondation
PAGES III et IV

**Permanence Conseil aux Parents
d'élèves : une première
expérience réussie**
PAGE V

**Conseils locaux : préparer la
rentrée 2013/2014**
PAGE V

Le rôle d'un trésorier
PAGES VI et VII

**Administrateurs—
répartition géographique**
PAGE VIII

Directeur de la rédaction : **Bruno Brisebarre**

101 rue du Brûloir – 95000 CERGY Tél : 01.30.32.67.67

www.fcpe95.com — mail : fcpe95.cdpe95@wanadoo.fr

.../....

Tous les arguments peuvent être utilisés pour repousser la discussion. Bref, il nous serait facile de faire ce que nous savons faire le mieux face à une demande de changement : opposer l'inertie du terrain et la pesanteur des habitudes pour ... déplorer la situation mais, *in fine* ne rien faire, ne rien changer.

Oui des solutions sont possibles.

Si l'on part du principe, tellement évident qu'il n'est pratiquement jamais rappelé, et bien rarement mis en œuvre, que le temps scolaire doit être organisé au seul profit des élèves et de leur réussite, alors il faudra en tirer des conclusions radicales en terme de relations dans l'établissement : cesser de demander aux enseignants des préférences que l'on sait d'avance être intenables (et de ce fait s'attirer les foudres de nombre d'entre eux) ; cesser de proposer aux familles des combinaisons d'options infinies, qui jouent en fait contre les intérêts des élèves, puisqu'elle détruisent la qualité de leur organisation hebdomadaire (et de ce fait s'attirer les foudres des parents les plus exigeants, les plus élitistes, pour les enfants desquels un lycée ne proposera jamais assez d'options et de possibilités de les suivre toutes).

Le 17 mars 2012, devant les parents d'élèves de la FCPE, le candidat à l'élection Présidentielle, François Hollande, constatait que *"c'est en France que la scolarité dans l'année est la plus courte et les heures de la journée les plus longues"*. En toute logique, il avait alors plaidé pour "une journée scolaire plus courte" qui irait de pair avec un meilleur étalement des jours de classe sur l'année, pour qu'il y ait "plus de journées d'école". Nous attendons **une refonte du calendrier scolaire**.

Il faut s'attaquer au Calendrier annuel, mais aussi aux programmes, aux pédagogies. Mais, assurément, améliorer l'existant est possible : il y faudra de la diplomatie, beaucoup de patience...L'organisation des emplois du temps

des enseignants est un des enjeux les plus importants d'une rentrée scolaire. Admettre qu'il faille renoncer à leur laisser des choix, parce que l'intérêt des élèves est premier, est quelque chose de très difficile, tant la négociation sur l'organisation du temps des enseignants est cruciale à leurs yeux. Il faudra pourtant bien s'attaquer à ce dossier, sans faire l'autruche, sans faux prétextes. Oui, une réforme des rythmes est possible dans le secondaire difficile, ardue, frustrante pour les personnels enseignants et de direction, sans doute, mais nécessaire pour la réussite de bien des élèves !

Pour cela, nous ne souhaitons pas attendre que le bac, et donc son calendrier, soit réformé. Nous voulons une réforme dès que possible pour les écoliers et les collégiens.

Nous souhaitons une réforme du baccalauréat permettant un étalement plus large des épreuves entre le milieu de la 1^{ère} et de la terminale, afin de pouvoir alléger le nombre d'examens en fin de terminale et d'éviter que l'année se termine au début juin.

L'arrêt de la Cour d'Appel de Bordeaux a clôturé un long débat juridique sur les cahiers d'exercice : la Cour d'Appel a considéré que ce n'est ni à l'Etat ni au Département de prendre en charge l'acquisition de tels cahiers. C'est donc, en l'état actuel des textes, aux parents de payer. Cette situation ne nous convient pas car elle constitue une nouvelle atteinte à la gratuité de l'enseignement.

Le pouvoir politique doit faire face à ses responsabilités : seule une modification des textes permettrait désormais de réparer l'injustice d'une imputation aux parents du coût de ces manuels. Nous attendons donc désormais un texte du ministère pour soit interdire ces cahiers, soit en assurer le financement par la puissance publique.

Bonne rentrée à tous !!!!

Bruno BRISEBARRE
Président de la FCPE 95

Pour rester en contact avec la FCPE95 :

- * Consultez le site internet du CDPE : <http://www.fcpe95.com>
- * abonnez-vous à la newsletter. Inscrivez-vous directement sur notre site internet : <http://www.fcpe95.com>
- * Facebook : www.facebook.com/fcpe.valdoise
- * Twitter : twitter.com/fcpe95

Congrès départemental de la FCPE le 1er juin 2013 à Méry-sur-Oise

Compte rendu de l'atelier Refondation

1. Présentation d'une synthèse rédigée par le CDPE suite à l'adoption par le Sénat du projet de loi sur la refondation de l'école de la république (vote de l'Assemblée nationale le 3 juin)

L'objectif déclaré de cette réforme est de réduire l'échec et le redoublement. L'empilement des instructions, parfois contradictoires (Code de l'éducation, décrets, circulaires), ne facilite pas la tâche. La fcpe nationale a déposé des amendements, dont certains ont été repris. Des interventions seront possibles sur les futurs décrets.

Les points suivants de la synthèse ont été commentés :

- Redéfinition des cycles

La maternelle redevient un cycle à part entière.

- Accueil des moins de trois ans, principalement dans les zones prioritaires :

16 postes seraient réservés à cet effet sur le département. Aucune indication sur la mise œuvre, et notamment sur l'encadrement, qui nécessite des compétences particulières.

- Enseignement de l'éducation artistique et culturelle

L'élargissement du socle commun à la culture est en soi une avancée. Mais par qui sera effectué cet enseignement, avec quels moyens ? N'est-ce pas en contradiction avec la réforme des rythmes scolaires et le fait de confier également ce type d'activités aux communes ?

- Acquisition d'un socle commun de compétences et de culture

Il serait nécessaire de définir précisément le terme de « compétences », qui est très large et aussi dangereux.

- Réduire par deux la proportion d'élèves sortant sans qualification du système scolaire

L'inscription d'une scolarité obligatoire de 3 à 18 ans, demandée par la fcpe, n'a pas été retenue (mais de 6 à 16 ans). Une ouverture cependant, aucun élève ne doit sortir du système scolaire sans un diplôme du niveau V (Brevet des collèges) quelque soit son âge.

Le gouvernement met l'accent sur la lutte contre le décrochage scolaire. Mais quels dispositifs sont réellement mis en place pour aider les enfants qui décrochent dès le CP et entraînent ensuite leur retard tout au long de leur scolarité et éviter les redoublements ? Il faut intervenir dès la fin du CE1, si les bases ne sont pas acquises, mais comment ? Question également liée au problème des classes surchargées.

La mise en place des commissions éducatives semble efficace, fait baisser les exclusions prononcées dans les conseils de discipline. Mais il n'existe pas de moyens d'accompagnement (surveillants, médecins scolaires, conseillers d'orientation, etc.), donc la gestion des difficultés est abandonnée aux enseignants. Les commissions éducatives permettent néanmoins d'entrer en contact avec les parents, elles constituent un outil certes insuffisant mais intéressant.

Le Val d'Oise présente les plus mauvais résultats scolaires de la région parisienne et des difficultés d'accès aux filières d'excellence. La mixité sociale doit être encouragée, pas seulement à travers le collège unique mais aussi au sein des classes, l'hétérogénéité étant avérée plus bénéfique que des classes de niveau.

- Déploiement du numérique

Prévoit la fourniture de bases de données numériques aux enseignants, la formation des enseignants, l'encouragement de l'enseignement à distance. La nécessité d'un débat interne à la fcpe sur la question du numérique est suggérée. Quels seront les contenus proposés ? Risque d'une marchandisation des savoirs (cf. les MOOC, cours en ligne ouverts et massifs, déjà proposés aux Etats-Unis ou en Suisse).

.../...

- Décentralisation

Le problème du choix des formations professionnelles existe déjà mais sera renforcé, de même que les inégalités géographiques. Suggestion : si un élève choisit une formation non disponible dans sa région, sa formation dans une autre région doit être intégralement prise en charge (logement, transports, études). Constat d'un début de mainmise du Medef sur les formations, et sur l'intervention dans les collèges (le conseil général vient de voter des subventions de près de 250 000€ pour l'information des collégiens et pour des entraînements au speed meeting, alors que les subventions des associations d'accompagnement à la scolarité sont réduites à peau de chagrin : 50 000€). Certains regrettent la décentralisation et pensent que l'éducation doit être nationale, garantir l'égalité entre les régions/territoires.

- Création d'un Conseil supérieur des programmes et d'un Conseil national d'évaluation du système éducatif

La fcpe demande que des représentants de parents siègent dans ces conseils.

De manière générale, le projet de loi reste très flou sur les questions du financement et des ressources.

Il est suggéré de mettre en relation le projet éducatif de la fcpe avec les différents points du projet de loi (ligne supplémentaire dans le tableau de synthèse ?) afin de fournir un outil aux conseils locaux. Difficulté de convaincre les adhérents (qui ne sont pas tous des militants).

2. Intervention de Philippe Relin, élu d'Eragny, sur la place des collectivités territoriales dans l'éducation

La loi de décentralisation a instauré une répartition des compétences entre les régions (lycées), les départements (collèges et transports scolaires) et les communes (écoles). Le poids des collectivités territoriales se renforce, avec une autonomie de gestion (qui dépend donc des moyens mais aussi de la volonté de ces acteurs).

Le regard sur l'éducation est en train de changer. L'Etat n'est plus considéré comme devant en être le seul responsable, l'éducation n'est plus considérée comme limitée au seul champ scolaire. D'autres acteurs sont en demande de participation (parents, associations...). Le niveau territorial permet une concertation au plus près des besoins mais demande aussi un plus grand investissement en temps et en ressources.

Les communes jouent déjà un rôle important dans l'éducation, puisqu'elles déterminent le nombre d'école (et donc aussi d'élèves par classe), le nombre d'ATSEM par classe, la restauration scolaire, l'aide aux devoirs, les accueils périscolaires, les séjours de vacances, les activités proposées à ceux qui ne partent pas en vacances, etc. Tout cela mène à un choix de politique éducative à la charge des communes.

Présentation de la solution mise en place à Eragny suite à la réforme des rythmes scolaires (non détaillée ici), qui a suscité les réactions suivantes :

- Interrogation sur le fait de sortir des contenus éducatifs du temps scolaire, ce qui génère des inégalités territoriales
- Interrogation sur le fait de faire porter les coûts supplémentaires sur les impôts locaux
- A quand des enseignants payés par les collectivités territoriales ?
- Les collectivités territoriales proposent des activités pour pallier les carences de l'Education nationale
- Il n'est pas normal que la refonte soit décidée par l'Education nationale mais doive être mise en œuvre par les collectivités territoriales. Les intervenants municipaux (sportifs, artistiques, etc.) devraient être financés par l'Etat.
- Quelle est la position de la fcpe 95 sur ce sujet ? En faveur des 9 demi-journées, mais constat de moyens financiers insuffisants apportés aux communes. Certains souhaiteraient une position plus tranchée. Le CDPE propose un questionnaire à destination des candidats aux élections municipales, afin de les obliger à en discuter avant les élections et souhaite que les Projets Educatifs Territoriaux soient bouclés avant la campagne électorale. Possibilité de la mise en place d'une péréquation financière ?

Gaëlle RETUREAU, Laurent JOLLY

Envie d'en savoir plus ?

Retrouvez sur notre site une étude et analyse de la loi de refondation faite par la FCPE 95.

Permanence Conseil aux Parents d'élèves : une première expérience réussie

Cette année nous avons initié une nouvelle forme d'action pour aller à la rencontre des parents d'élèves et en particulier de ceux qui ne sont affiliés dans aucune association.

Ce sont nos permanences « Conseils aux parents d'élèves ». La première s'est tenue à Fosses le Jeudi 6 Juin dernier de 17h à 20h dans le Centre social Agora et a été réalisée par Laurent Jolly Vice Président en charge du 1er degré et par Manuel Alvarez, Administrateur départemental en charge de ce secteur.

Un accord de Pierre Barros a été obtenu lors d'une première rencontre car ce Maire dynamique et à l'écoute de la vie associative a vite perçu l'intérêt fondamental que des parents s'adressent à d'autres parents pour leur apporter aide et conseil et les orienter si besoin vers d'autres parents ou institutions. Plusieurs rencontres ont néanmoins été nécessaires avec les élus et l'administration municipale pour bien se faire comprendre sur nos objectifs et caler le dispositif tant d'un point de vue administratif que financier (une subvention est sollicitée à la Municipalité) et logistique.

Une action s'inscrivant volontairement dans l'ouverture aux autres, sans se revendiquer en aucune sorte d'une expertise juridique qui n'est pas la nôtre mais cherchant à transmettre notre expérience du monde scolaire et éducatif qui lui nous est bien connu.

Une lettre aux parents réalisée par le CDPE-FCPE95 a ensuite été diffusée à tous les parents d'élèves de la commune avec l'aide des services municipaux partenaires de l'action.

Enfin une prise de contact avec le personnel du Centre Agora a été réalisée une semaine avant la permanence pour mieux se connaître mutuellement et s'inscrire dans le « travailler ensemble ».

Le jour de la permanence quelques parents étaient au Rendez-vous. Pas nombreux pour une première comme il se doit mais les questions étaient là. Questions de base que nous avons rencontrées à de nombreuses reprises : surveillance de la cour, relations entre parents et enseignants, densité des devoirs, rôle des parents dans le cadre pédagogique, ...

Pas de questions sur les rythmes scolaires ce qui peut vouloir dire que la Municipalité a plutôt bien communiqué sur le sujet ou que cette question ayant été reportée à 2014 les parents attendent encore pour se prononcer.

Les prochaines permanences se tiendront sur Fosses en Septembre puis en Décembre avec bien d'autres questions à la clé.

A d'autres villes maintenant de se lancer d'autant que certaines ont déjà donné un accord de principe.

Manuel ALVAREZ



Conseils locaux : préparer la rentrée 2013/2014

La première des choses à faire est de venir chercher les bulletins d'adhésion au CDPE.

Si vous pouvez vous charger de les remettre également dans les écoles où la FCPE n'est pas présente cela contribue à notre développement et profite à tous.

Pensez à organiser une réunion de rentrée à laquelle vous conviez tous les parents relevant du conseil local, ou profitez de la réunion parents/enseignants organisée en début d'année pour présenter la FCPE (argumentaire dans le kit de rentrée disponible sur notre site).

Si une journée des associations est organisée dans votre ville, n'hésitez pas à y participer.

Organisez une assemblée générale obligatoire courant septembre (certains conseils locaux les organisent en juin).

Vous devez prendre les adhésions à ce moment-là (bulletin et règlement) puisque la qualité d'adhérent se perd lors de la première assemblée générale et que seuls les adhérents peuvent voter durant celle-ci.

Un rapport d'activité et financier doivent être présentés et soumis au vote. Ils doivent parvenir, avec le compte rendu au CDPE et à la Mairie si celle-ci verse une subvention.

Un nouveau bureau est élu (un(e)Président(e), un(e) secrétaire et un(e) trésorier(e) au minimum.

La composition du bureau doit être transmise au CDPE, à l'IEJ et à la mairie.

Après tout cela, il ne vous restera plus qu'à préparer les élections, à faire remonter au plus vite les adhésions au CDPE (avant décembre).

Ces règles simples permettent à la FCPE de fonctionner dans le respect de ses statuts, et nous permet, dès que les bureaux sont remontés, de vous envoyer les informations nécessaires, et de prendre contact avec vous.

Bonne rentrée à tous.

Laurent JOLLY

Le rôle d'un trésorier d'un conseil local

- ⇒ Solliciter les parents et faire adhérer des parents tout au long de l'année en partenariat avec les autres membres du conseil local.
- ⇒ Transmettre au CDPE 95 le plus rapidement possible après la rentrée et au fil de l'eau les adhésions réglées au conseil local.
- ⇒ Relancer les adhérents afin de récupérer les cotisations qui ne lui sont pas encore parvenues.
- ⇒ S'assurer que chaque adhérent est enregistré correctement par le Conseil Départemental afin de recevoir les revues comprises dans leur abonnement (La Revue des Parents et/ou La Famille & l'Ecole), leur reçu fiscal, les informations du CDPE 95...
- ⇒ Remettre à chacun des adhérents sa carte d'adhérent FCPE (elles sont à retirer au CDPE après leur règlement par le Conseil Local).
- ⇒ Tenir le Cahier comptable du conseil local pour toutes les opérations (recettes, dépenses, banque ou liquide).

Ses Obligations :

- ⇒ Présenter lors de l'assemblée générale le bilan financier de l'année écoulée.
- ⇒ Transmettre au CDPE la composition du bureau du Conseil local élu à l'assemblée de rentrée.
- ⇒ EN CAS DE CHANGEMENT ou de modification de mandataires ou de signataires, le dossier BRED complet doit être refait. Il est à retirer auprès du CDPE.
- ⇒ Ne jamais prendre contact avec la BRED : le CDPE est le seul interlocuteur de la BRED.

Le mot du trésorier départemental.

Si l'adhésion n'est pas assurément la principale ressource des conseils locaux, elle reste celle du CDPE 95 et de la Fédération Nationale. Gardons à l'esprit qu'elle est la mesure de notre poids vis à vis des institutions pour la représentativité de la FCPE dans les instances nationales, départementales et locales et de nos partenaires.

Elle est le meilleur gage de notre indépendance, elle permet d'assurer la défense de l'école publique laïque et gratuite.

C'est pourquoi, nous vous invitons à proposer, « l'adhésion FCPE » à tous les parents à chaque rencontre et tout au long de l'année, et pas uniquement ni exclusivement à ceux qui souhaitent être élus au Conseil d'école ou au Conseil d'administration et siéger au conseil de classe de leur enfant.

Seule l'action militante de chacun et chacune pourra amener de nouveaux dynamismes à la FCPE.

Le CDPE est et reste attentif aux besoins des conseils locaux et de leurs trésoriers. Il est disponible pour apporter toute aide et informations nécessaires dans le domaine de la trésorerie. Le CDPE assure des formations sur les questions de trésorerie.

Je vous rappelle aussi que le CDPE peut vous faire vos photocopies à un tarif très avantageux, n'hésitez pas à vous rapprocher de Christèle, notre secrétaire, pour connaître les tarifs.

Bon courage à toutes et à tous et bonnes élections.

Didier ARLOT

.../...

Le rôle d'un trésorier d'un conseil local (suite)

Documents à télécharger sur notre site :

Fiche de Transmission :

http://www.fcpe95.com/wp-content/uploads/2013/05/fiche_transmission-2.doc

Fiche de Comptabilité :

www.fcpe95.com/wp-content/uploads/2013/05/Fiche_de_Comptabilite_.xls

Déclaration de Bureau :

http://www.fcpe95.com/wp-content/uploads/2013/05/declaration_bureau-3.doc

Modèle de Bilan Financier :

Pour le dossier BRED :

Contactez le CDPE par mël fcpe95.cdpe95@wanadoo.fr ou par téléphone au 01 30 32 67 67

La prochaine formation trésorerie aura lieu
au CDPE à Cergy
le samedi 28 septembre 2013.
N'hésitez pas à vous inscrire !



ASSURANCE SCOLAIRE

Recommandée par la 

À partir de
9,90 €
par an

-20%
pour toute 1^{ère} adhésion
d'un enfant en maternelle.

**La MAE protège plus
de 8 millions d'enfants.**

Attestation immédiate sur mae.fr

**ENGAGEMENT N°4 : PROTÉGER LES
ENFANTS SANS LOGIQUE DE PROFIT**

Trop de parents pensent que leur Responsabilité Civile suffit à protéger leurs enfants. Oui, s'ils causent des dommages mais non s'ils sont victimes d'un accident.

Depuis 1932, la MAE s'engage pour que chaque famille puisse faire face de manière égale aux conséquences d'un accident causé ou subi par leurs enfants à l'école.

Tous nos engagements
sur mae.fr



MON PREMIER ASSUREUR

MAE de la Région Parisienne • 02 32 83 60 75 • 9 rue d'Argenson - 75008 PARIS • contact@maerp.fr

REPARTITION GEOGRAPHIQUE 2013-2014



Manuel ALVAREZ	Fontenay en Parisis / Fosses / Louvres / Marly la Ville / Roissy / St Witz / Viarmes
Didier ARLOT	Ezanville / Dormont / Piscop / Ecouen / Maffliers / Montsoulst/ Deuil
Yolande BAETA	Taverny (en collaboration avec Laurent Désert)
Noémie BEAUFILS	Pontoise
Bruno BRISEBARRE	Enghien les Bains / Sannois / Saint Gratien / Soisy sous Montmorency / Bezons / Montmagny
Vincent CHENINA	Arnouville / Bonneuil en France
Alain CLEMENCEAU	
Stéphane COQUART	Gonesse
Laurent DESERT	Le Plessis Bouchard / Montlignon / St Prix / Beauchamp / Bouffémont / St Leu / Taverny (en collaboration avec Yolande Baeta)
Sylvie FROMENTELLE	
Jémila GUERGUA	Cormeilles en Parisis
Allaoui HALIDI	Villiers le Bel
Laurent JOLLY	Bray et Lu / Pierrelaye / SOA / Us / Vigny / Montigny les Cormeilles / Cergy / Vexin + Soutien Argenteuil
Elise LAPIERRE	Ermont
Béatrice MARIE	Argenteuil
Olivier MERCIER	Sarcelles
Laura MONTOUT	Garges lès Gonesse
Christine PADOIN	Herblay / La Frette / Jouy le Moutier / Menucourt / Vauréal / Eragny / Courdimanche / Osny + Aide sur le Vexin
Isabelle RASSINOT	Montmorency / Groslay / L'Isle Adam / Magny en Vexin / Marines / Sagy
Edith RATIER-GRAVIOU	Franconville / Bessancourt / Bethemont / Chauvry
Philippe RENOU	Chaumontel / Eaubonne / Margency / Luzarches
Sonia VEGA	Sarcelles
Béatrice ZAMI	Goussainville
Bureau	Saint Brice / Auvers / Mery / Mériel / Asnières sur Oise / Beaumont sur Oise / Louvres / Mours / Persan / St Martin